

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Finances locales 7.10 Divers.
7.10.1 dons et legs

**Subvention au profit de
l'Association Française contre
les Myopathies**

DATE DE CONVOCATION
12 décembre 2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 25

Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 23

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

mis en ligne
le 02/01/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20251218-2025-12-89-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2025
Publication : 02/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-12-89

L'an deux mil vingt cinq
le dix huit décembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M. ROGERET – Mme DELOBEL – Mme SEMIEM – Mme BARRIERE – Mme CREVON – Mme LAMBERT – Mme BOSQUIER – M. BULARD –

Excusés ayant donné pouvoir

M. BRUNET a donné pouvoir à M GESLIN Francis

M MIZABI a donné pouvoir à Mme VANDEL

Mme DUCHEMIN a donné pouvoir à Mme DUDOUET

M PETIT a donné pouvoir à M SACHOT

M JEANJEAN a donné pouvoir à Mme ESCLASSE

M. BIGOT a donné pouvoir à Mme BOSQUIER

Mme FRIBOULET a donné pouvoir à Mme MEZRAR

Mme LECLERC a donné pouvoir M BULARD

Excusés

M BRUNAUD

M PAUMIER

Mme Sandrine DUDOUET est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Patricia QUOD-MAUGER, adjointe à la Maire, chargée de la Culture, du Patrimoine et des Animations de la Ville.

Les manifestations relatives au Téléthon se sont déroulées les 5 et 6 décembre 2025. A cette occasion, la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, partenaire de cette action, s'engage en reversant notamment la recette d'un spectacle du Festival Graine de public organisé du 14 novembre au 7 décembre 2025.

Pour cette année 2025, il est proposé au Conseil municipal qu'une subvention soit versée à l'A.F.M. (Association Française contre les Myopathies) d'un montant de 240€, correspondant à la recette du spectacle « Trois, Quatre... » par Canailles Rock, du vendredi 5 décembre à 19h à l'Espace culturel Philippe Torreton.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Considérant

L'engagement de la Ville en faveur du Téléthon et le soutien à l'AFM ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 23

Voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'approuver le versement d'une subvention de 240€ au profit de l'Association Française contre les Myopathies ;

Article 2 d'inscrire cette dépense au chapitre 065 du budget primitif 2025.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

mis en ligne
le 02/01/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20251218-2025-12-89-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2025
Publication : 02/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation